



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 18 novembre 2015 à 19h00, au Centre administratif, Commission scolaire Central Québec, 2046 chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Sara Downs	Commissaire (visioconférence)
	Christian Falle	Commissaire-parent (visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (visioconférence)
	Kevin Jack	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Stephen Nellis	Commissaire-parent
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Patsy Poulin	Commissaire-parent (visioconférence)
	Jean Robert	Vice-président
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (visioconférence)
	Aline Visser	Commissaire
Absent:	Esther Paradis	Commissaire
	Jo Rosenhek	Commissaire
Également Présents:	François Garon	Technicien informatique
	Gina Farnell	Directrice des services éducatifs complémentaires
	Pierrette Laliberté	Directrice du service des ressources humaines et Directrice générale adjointe
	Yves Lorange	Directeur du service des ressources financières et matérielles
	Melanie Simard	Secrétaire de gestion
	Mark Sutherland	Directeur des services de l'enseignement

15-11.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h08.

15-11.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;
d'adopter l'ordre avec les ajouts suivants:

Item 11. n): Requête concernant le budget du comité de parents

Item 11. o): Gouvernance et démocratie de la Commission scolaire

15-11.03 **Période de questions réservée au public**

Aucun public n'était présent.

15-11.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

15-11.05 **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

15-11.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2015**

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le mercredi 14 octobre 2015 tel qu'il a été distribué.

Les commissaires H. Clibbon et K. Jack s'abstiennent de voter.

15-11.07 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2015**

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le vendredi 23 octobre 2015 tel qu'il a été distribué.

15-11.08 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

15-11.09 **Rapport du Président**

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- Comité exécutif de l'ACSAQ, Session de développement professionnel et Assemblée annuel général - 16 et 17 octobre 2015
- Séance extraordinaire du Conseil - 23 octobre 2015
- Téléconférence des présidents de l'ACSAQ - 10 novembre 2015
- Réunion du Comité de vérification de la CSCQ - 10 novembre 2015
- Lettre co-signée par les 10 présidents de la région de la Capitale-Nationale et de Chaudières-Appalaches - 9 novembre 2015
- Séminaire ADIGECS - 12 novembre 2015

15-11.10 **Rapport du Directeur général**

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Projet de loi 15
- c) Mise à jour sur les négociations et les moyens de pression

15-11.10 **Rapport du Directeur général (continué)**

- d) Mise à jour sur le Programme d'études internationales
- e) Nomination au Comité consultatif du Jeffrey Hale - Saint-Brigid's
- f) Comité de relations de travaux
 - i) Employés cadre - Directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Direction d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

15-11.11 **Affaires nouvelles**

M. Sutherland est arrivé à 19 h 21

- a) Critères d'admission et d'inscription des élèves 2016-2017 (dépôt)

Le projet de Critères d'admission et d'inscriptions des élèves pour l'année scolaire 2016-2017 a été déposé aux fins de consultation.

- b) Plan triennal de destination des immeubles et actes d'établissement (dépôt)

Le projet de Plan triennal de destination des immeubles a été déposé aux fins de consultations.

- c) Création d'un modèle étendu d'un Centre scolaire et communautaire: Centre de formation Eastern Québec, École primaire de l'Everest et l'École secondaire Q.H.S.

ATTENDU QUE, par l'entremise de l'organisme *Leading English Education and Resource Network* (LEARN), des fonds sont disponibles pour les commissions scolaires qui désirent créer un modèle étendu pour des projets de centres scolaires et communautaires (CSC) existants;

ATTENDU QUE les communautés du Centre de formation Eastern Québec, de l'École primaire de l'Everest et de l'École secondaire QHS ont présenté un projet à LEARN et que LEARN l'a accepté pour une période de trois ans à compter de l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce projet, LEARN offre un financement de l'ordre de 34 000 \$ par année pour les projets de centres scolaires et communautaires, et ce, pour une période de trois ans;

ATTENDU QUE LEARN exige que la Commission scolaire entreprenne des démarches pour assurer que les commissaires appuient cette initiative;

ATTENDU QUE LEARN suggère d'autres conditions concernant la participation de la Commission scolaire au projet de modèle étendu de centres scolaires et communautaires;

c) Création d'un modèle étendu d'un Centre scolaire et communautaire: Centre de formation Eastern Québec, École primaire de l'Everest et l'École secondaire Q.H.S. (continué)

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec accepte le projet de modèle étendu de centre scolaire et communautaire pour le Centre de formation Eastern Québec, l'École primaire de l'Everest et l'École secondaire QHS et qu'elle prenne les engagements suivants :

- assurer l'engagement et la collaboration des écoles et des partenaires communautaires potentiels de la CSCQ pour ce modèle étendu de CSC;
- assurer l'allocation des ressources humaines appropriées (agents de développement de projets de CSC) pour le projet;
- assurer la gestion adéquate des ressources humaines et financières pour le projet;
- assurer la contribution en nature appropriée de la Commission scolaire;
- assurer que les projets de CSC sont conformes aux mesures et aux programmes ministériels et qu'ils font la promotion de l'apprentissage continu au sein de la communauté; et
- assurer que les objectifs du centre scolaire et communautaire sont conformes aux objectifs de la convention de partenariat de la Commission scolaire et à ceux de la convention de gestion et de réussite éducative du Centre de formation Eastern Québec, de l'École primaire de l'Everest et de l'École secondaire QHS.

d) Création d'un Centre scolaire et communautaire: École A.S. Johnson Memorial et École primaire Saint-Patrick

ATTENDU QUE, par l'entremise de l'organisme *Leading English Education and Resource Network (LEARN)*, des fonds sont disponibles pour les commissions scolaires qui désirent créer des projets de centres scolaires et communautaires (CSC);

ATTENDU QUE les communautés de l'École A.S. Johnson Memorial et de l'École primaire Saint-Patrick ont entrepris la préparation d'un projet à être présenté à la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) et que la CSCQ a accepté de soumettre à LEARN cette proposition qui serait considérée comme la création d'un CSC de phase IV pour une période de trois ans à compter de l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce projet, LEARN offre, pour les projets de centres scolaires et communautaires, un financement équivalant à 60 000 \$ la première année, à 40 000 \$ la deuxième année et à un autre 40 000 \$ la troisième année;

d) Création d'un Centre scolaire et communautaire: École A.S. Johnson Memorial et École primaire Saint-Patrick (continué)

ATTENDU QUE LEARN exige que les commissions scolaires apportent une contribution financière au projet et que cette contribution peut être en nature;

ATTENDU QUE LEARN suggère d'autres conditions concernant la participation de la Commission scolaire au projet de centre scolaire et communautaire;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par K. Jack et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec accepte le projet de centre scolaire et communautaire pour l'École A.S. Johnson Memorial et l'École primaire Saint-Patrick et qu'elle prenne les engagements suivants :

- assurer l'engagement et la collaboration des écoles et des partenaires communautaires potentiels de la CSCQ pour ce projet de CSC;
- assurer l'allocation des ressources humaines appropriées (agents de développement de projets de CSC) pour le projet;
- assurer la gestion adéquate des ressources humaines et financières pour le projet;
- assurer la contribution en nature appropriée de la Commission scolaire;
- assurer que le projet de CSC est conforme aux mesures et aux programmes ministériels et qu'il fait la promotion de l'apprentissage continu au sein de la communauté; et
- assurer que les objectifs du centre scolaire et communautaire sont conformes aux objectifs de la convention de partenariat de la Commission scolaire et à ceux de la convention de gestion et de réussite éducative de l'École A.S. Johnson Memorial et de l'École primaire Saint-Patrick.

e) Services professionnels - Mesures d'urgence

ATTENDU QUE the Commission scolaire Central Québec (CSCQ) désire entamer un processus d'appel d'offres sur invitation pour la mise à jour de son plan de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE l'objectif de la Commission scolaire Central Québec est de bénéficier de ce plan révisé au cours de l'année scolaire 2015-2016;

Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec autorise le processus d'appel d'offres sur invitation à cet égard.

f) Proposition de la rémunération des commissaires pour 2015-2016

En raison de sa nature confidentielle, une présentation a eu lieu avant la séance. Après discussion, la proposition suivante a été mise de l'avant;

Il est PROPOSÉ par S. Downs et APPUYÉ par A. Visser que les commissaires acceptent de verser 5 000 \$ de leur allocation pour contribuer au financement du tournoi de basketball 2015-2016 de la Commission scolaire Central Québec.

Un vote secret a ensuite eu lieu, au terme duquel les résultats n'étaient PAS unanimes. La proposition suivante a par la suite été soumise au Conseil;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; de diviser le 5 000 \$ entre tous les commissaires.

g) Position par intérim: Secrétaire générale

ATTENDU QUE le 2^e paragraphe de l'article 259 de la Loi sur l'instruction publique stipule que chaque commission scolaire [...] « nomme un secrétaire général qui exerce, outre les fonctions et pouvoirs prévus par la présente loi et par le règlement du ministre adopté en vertu de l'article 451, ceux de secrétaire du conseil des commissaires et du comité exécutif ainsi que ceux que détermine la commission scolaire. »;

ATTENDU QUE la secrétaire générale de la Commission scolaire Central Québec est absente du travail, pour des raisons personnelles, depuis le 7 octobre 2015, et ce, pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec doit nommer une personne pour occuper le poste intérimaire de secrétaire générale;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec nomme Sandra Wright Griffin en tant que secrétaire générale intérimaire pour toute la durée de l'absence de la secrétaire générale; et

QUE ce remplacement intérimaire entre en vigueur le 8 octobre 2015.

h) Projet 2015 Emploi-Québec Contrat d'intégration au travail (CIT)

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte la responsabilité du projet CIT Emploi-Québec 2015 présenté dans le cadre de cette mesure; et

d) Projet 2015 Emploi-Québec Contrat d'intégration au travail (CIT) (continué)

QUE Pierrette Laliberté, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, soit autorisée à signer, au nom de la Commission scolaire Central Québec, tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec; et

QUE la Commission scolaire Central Québec s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

i) Centre de formation Eastern Québec: Entente avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS) - Programme Santé, assistance et soins infirmiers

ATTENDU QUE le Centre de formation Eastern Québec offre le programme Santé, assistance et soins infirmiers qui inclut un stage pour les étudiants;

ATTENDU QU'une entente formelle doit être signée entre la Commission scolaire Central Québec et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS) (qui est composé de l'Hôpital Jeffrey Hale-Saint Brigid's, le Centre de réadaptation en dépendance de Québec, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec, CSSS de la Vieille-Capitale, CSSS de Québec-Nord, CSSS de Portneuf et CSSS de Charlevoix, Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, Institut universitaire en santé mentale de Québec, Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale);

ATTENDU QUE le CIUSSS a accepté de donner aux étudiants la possibilité d'effectuer leur stage dans leurs établissements;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; QUE la Commission scolaire Central Québec conclut une entente avec le CIUSSS afin de permettre aux étudiants Central Québec dans le programme Santé, assistance et soins infirmiers d'effectuer leur stage dans leurs établissements; et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer l'entente au nom de la Commission scolaire.

j) Formation d'un comité de sélection: Vérificateurs externes

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec publiera un appel d'offres public pour s'assurer des services de vérificateurs externes;

ATTENDU QU'À la réception des soumissions, une analyse devra être effectuée par un comité de sélection;

j) Formation d'un comité de sélection: Vérificateurs externes (continué)

ATTENDU QU'EN vertu du Règlement sur les contrats de services des organismes publics, ce comité de sélection doit être formé d'un ou d'une secrétaire et d'au moins trois membres;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par K. Jack et RÉSOLU à l'unanimité; que le Conseil des commissaires mandate le comité de vérification pour agir à titre de comité de sélection en vue d'analyser les soumissions relatives aux services de vérificateurs externes pour une période de trois ans débutant lors de l'année scolaire 2015-2016.

k) Recommandation de la protectrice de l'élève

ATTENDU QU'UN parent a manifesté son désaccord avec les emplacements de montée à bord et de descente de l'autobus scolaire de ses enfants, invoquant des problèmes de sécurité;

ATTENDU QUE le parent de ces enfants a porté sa requête concernant une modification de l'emplacement de l'arrêt d'autobus à l'attention du comité consultatif de transport de la Commission scolaire Central Québec;

ATTENDU QUE la modification proposée de l'emplacement de l'arrêt d'autobus engendrerait une modification du parcours de l'autobus scolaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif de transport de la CSCQ a jugé la requête non fondée et qu'il a décidé de ne pas modifier l'emplacement de l'arrêt d'autobus et, donc, de ne pas modifier le parcours de l'autobus scolaire;

ATTENDU QUE le parent des enfants a ensuite demandé à la protectrice de l'élève d'effectuer une évaluation indépendante de la situation;

ATTENDU QUE les emplacements de montée à bord et de descente de l'autobus scolaire se situent bien en deçà des limites maximales prescrites dans le cadre de la Politique de transport scolaire de la Commission scolaire Central Québec;

ATTENDU QUE la protectrice de l'élève, au terme de son évaluation, a présenté ses résultats et soumis une recommandation au Conseil des commissaires;

ATTENDU QU'EN vertu du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire Central Québec, le Conseil des commissaires a le droit d'accepter ou de refuser la recommandation de la protectrice de l'élève;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec informe le plaignant que les emplacements de montée à bord et de descente de l'autobus scolaire de ses enfants seront modifiés selon les recommandations de la protectrice de l'élève.

l) Proposition pour abroger la résolution 15-08.10 m) adopté le 19 août 2015

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a adopté, lors de la séance ordinaire du Conseil du 19 août 2015, les contrats de transport d'une durée d'un an pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE la résolution d'origine mentionnait que les montants indiqués ne comprenaient pas les taxes, mais qu'elle aurait dû mentionner que ces montants englobaient les taxes;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité; d'abroger la résolution 15-08.10 m) adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 19 août 2015.

m) Contrat de transport - durée d'un an

Il est PROPOSÉ par K. Jack, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transport suivants d'une durée de 1 an pour l'année scolaire 2015-2016;

Transporteur	Capacité	Territoire	2014-2015 Indexation 1.52% Incluant Taxe	2015-2016 Indexation 1.91% Incluant Taxe
Autocar Jeannois Inc.	Berline	Alma	23 542 \$	23 992 \$
Pierre Giroux	Berline	Îles d'Orléans	21 481 \$	21 891 \$
Nicole Lefebvre	Berline	Tewkesbury	23 416 \$	23 863 \$
Claire Rousseau	Taxi	Val-Bélair (à l'École St-François)	29 947 \$	30 519 \$
Taxi Ghislain Bergeron	Berline	Fossambault à DDO	17 283 \$	17 613 \$
Autobus Charles A. Morton	5-rangées/ 8-rangées	Chapais	49 490 \$	50 435 \$
Nadia Lapointe	Berline	Ile d'Orléans	7 607 \$	7 752 \$

Et; QUE le Directeur général soit autorisé à signer lesdits contrats au nom de la Commission scolaire.

n) Requête concernant le budget du comité de parents

S. Nellis a présenté une résolution, adoptée par le comité de parents de la Commission scolaire Central Québec, pour que le budget du comité pour l'année scolaire 2015-2016 soit de 7 000 \$, au lieu des 4 500 \$ alloués.

Le conseil des commissaires a refusé cette requête.

15-11.11

Affaires nouvelles (continué)

o) Gouvernance et démocratie de la Commission scolaire

Il est PROPOSÉ par Stephen Burke, président de la Commission scolaire Central Québec, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité;

DE DÉNONCER l'abolition de la démocratie scolaire et d'une gouvernance locale responsable;

DE DEMANDER que le gouvernement profite de l'expérience des autres provinces canadiennes en matière d'élections scolaires, afin d'établir des conditions gagnantes pour une réelle démocratie éducative, notamment en tenant les élections scolaires en même temps que les élections municipales;

DE DEMANDER que le gouvernement maintienne les représentants élus actuellement en poste, car, en raison de l'expertise qu'ils ont acquise, ils peuvent contribuer à la réforme envisagée par le gouvernement pour améliorer l'efficacité du système public d'éducation;

DE TRANSMETTRE cette résolution au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à toutes les commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), aux ministres responsables des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, ainsi qu'aux membres du parlement et aux maires représentant le territoire des commissions scolaires situées dans la région 03 (Capitale-Nationale) et dans la région 12 (Chaudière-Appalaches).

15-11.12

Rapport des comités

a) Comité exécutif

Il n'y a eu aucune rencontre.

b) Comité des parents

Une rencontre a eu lieu le 24 octobre 2015. Une rencontre aura lieu le 5 décembre 2015.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une rencontre a eu lieu le 26 octobre 2015. Une rencontre aura lieu le 30 novembre 2015.

d) Comité consultatif de transport

Il n'y a eu aucune rencontre.

15-11.12 **Rapport des comités (continué)**

e) Comité de vérification

Une rencontre a eu lieu le 10 novembre 2015. J. Robert a fait un rapport.

f) Comité d'évaluation du Directeur général

Il n'y a eu aucune rencontre.

g) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

h) Comité des ressources humaines

Il n'y a eu aucune rencontre.

i) Comité ad hoc pour les écoles Riverside

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 23 novembre 2015.

15-11.13 **Association des commissions scolaires Anglophones du Québec**

a) Rapport du conseil d'administration

Aucun rapport n'a été fait.

b) Rapport des comités

Aucun rapport n'a été fait.

c) Assurance-accident de groupe

L'ACSAQ a indiqué que la police d'assurance sera renouvelé. Une copie de la police a été envoyée aux commissaires par courriel. Aucune question.

15-11.14 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu mercredi, le 16 décembre 2015 à 19 h 00.

15-11.15 **Période de questions**

a) Public

Aucun public n'était présent.

15-11.15 **Période de questions (continué)**

b) Commissaires

I. Béland a demandé une mise à jour sur le projet de motiver les élèves sur l'initiation à la démocratie.

15-11.16 **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

15-11.17 **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par W. Marois de lever la séance à 21 h 01.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale par intérim

Stephen Burke
Président

Adopté le 16 décembre 2015.